

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 05084

Numéro SIREN : 424 951 820

Nom ou dénomination : 2 B

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2018 sous le numéro de dépôt 98250

ATELIER 2B
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 7, rue Paul Bert 92140 CLAMART
424 951 820 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le douze septembre,
A dix heures,

Les associés de la société Atelier 2b se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le, 7, rue Paul Bert 92140 CLAMART, sur convocation faite par lettre remise en main propre à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BERRIAT, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Patrice DE BLAS est désigné secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

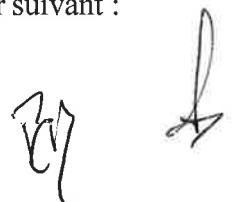
Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission de Madame Corinne MESPOULEDE,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée son rapport.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Corinne MESPOULEDE de ses fonctions de Directeur Général Délégué à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain BERRIAT



Le secrétaire
Patrice Serge DE BLAS

